

télétravail et en volume beaucoup plus important. Les salariés du Val d'Europe bénéficient dans la très grande majorité du télétravail avec l'obligation de venir 5 jours par mois en fonction de l'accord actuellement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024.

Cette mesure a été prise à titre expérimental et compte tenu de son caractère inédit ne permet pas de définir le volume de salariés concernés et l'évolution des comportements des salariés et donc d'anticiper les impacts financiers et humains en termes de traitement. C'est la raison pour laquelle la direction a souhaité y associer ces règles certes plus restrictives vis à vis de la population de la zone du val d'Europe mais avec l'objectif de servir en premier lieu la population opérationnelle.

Concernant les accès parking, par suite de la réunion RDP, il a été précisé que l'accès au parking demeurerait finalement identique à ce qui existe aujourd'hui sans nécessité d'obtention de sticker. L'obtention d'un sticker reste valable pour l'éligibilité au défraiement kilométrique.

. Les référents de proximité voulaient connaître leur périmètre d'accès aux bâtiments, notamment sur le Resort. Le Chef d'Etablissement précise que les référents ont accès à tous les bâtiments de leur périmètre de gestion, en dehors du 1^{er} Etage du Bâtiment Baloo qui n'est pas un accès libre. En effet, il y a beaucoup de matériel et comme il s'agit d'une zone sensible, l'accès devra être demandé par les représentants du personnel pour pouvoir entrer à cet étage.

La prochaine réunion des référents de proximité aura lieu
Le mercredi 20 Mars 2024 à 9 h 00,
Les éventuelles réclamations devront parvenir au Chef d'établissement
au plus tard le 4 mars 2024.

Fin 10h30